

FICHE DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR L'ANNÉE 2023 / 2024

Rappel des conditions cumulatives d'éligibilité du demandeur :

- *Le candidat doit avoir obtenu son diplôme d'État d'architecte, diplôme ou titre admis en équivalence depuis au moins 24 mois ;*
- *Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la maîtrise d'œuvre architecturale, urbaine ou paysagère d'au moins 36 mois, équivalent temps plein, dont 12 mois au sein de la même structure d'accueil en continu.*

→ *Les durées indiquées seront appréciées à la date limite de rendu du dossier de demande de VAE.*

Le dossier de demande de VAE accompagné de cette fiche est à retourner **par voie dématérialisée** à l'adresse e-mail suivante : samuel.bruna@paris-lavillette.archi.fr

La taille de votre dossier de VAE risque très certainement d'être trop importante pour un envoi e-mail classique. Il vous est donc possible de **partager votre dossier avec l'adresse e-mail indiquée ci-dessus** afin qu'il puisse être récupéré et transmis à la commission HMONP en charge de l'examen de votre demande (ex : utilisation de WeTransfer etc).

Votre dossier de demande de VAE devra impérativement être accompagné de cette présente fiche de demande complétée et signée.

La transmission par voie électronique de votre dossier de demande de VAE, accompagné de la présente fiche vaut pour une demande d'examen de candidature par la commission HMONP afin de bénéficier de la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour une **dispense partielle de la formation à l'HMONP** proposée par l'ENSAPLV.

Par conséquent, votre dossier de demande de VAE ne pourra nullement comporter de demande de dispense totale de cours, ni de dispense du suivi organisé par un directeur d'études, ni de dispense de la rédaction d'un mémoire professionnel et de sa soutenance devant un jury.

Attention, seuls les dossiers complets seront recevables et examinés par la commission HMONP.

Votre candidature ne sera pas examinée si votre dossier est envoyé hors délai.

Si l'examen de votre dossier n'a pas permis à la commission HMONP d'apporter une réponse définitive à votre demande, une audition vous sera proposée.

Date limite d'envoi du dossier : **le 22/05/2022**

IDENTITÉ

Madame Monsieur

Nom patronymique

Nom marital

Prénom(s)

Date et lieu de naissance

Nationalité

Adresse.....

CP..... Ville Pays

Téléphone

E-mail

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE OU DIPLÔME ÉQUIVALENT

Nom du diplôme

Obtenu le

Délivré par

CP Ville Pays

RÉSUMÉ DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Seules les expériences professionnelles renseignées sur la présente fiche de demande de VAE, et justifiées par une attestation employeur (à fournir dans le dossier de demande) seront prises en compte pour le calcul global de votre durée d'expérience.

Par conséquent, merci de bien vouloir porter une attention particulière aux périodes renseignées.

→ Vous pouvez démultiplier les encadrés ci-dessous s'ils ne sont pas suffisants afin de vous permettre de résumer l'ensemble de vos expériences professionnelles.

Raison sociale de l'employeur n°1	
Adresse :	
Type d'organisme (<i>agence d'architecture ; bureau d'étude etc...</i>) :	
Type de contrat (<i>CDD ; CDI ; auto-entreprenariat etc...</i>) :	
Activité de l'organisme :	
Vos activités dans l'organisme :	

L'emploi s'est déroulé du au

à temps complet, soit minimum 35 heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

à temps partiel, soit heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

Raison sociale de l'employeur n°2	
Adresse :	
Type d'organisme (<i>agence d'architecture ; bureau d'étude etc...</i>) :	
Type de contrat (<i>CDD ; CDI ; auto-entrepreneariat etc...</i>) :	
Activité de l'organisme :	
Vos activités dans l'organisme :	

L'emploi s'est déroulé du au

à temps complet, soit minimum 35 heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

à temps partiel, soit heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

Raison sociale de l'employeur n°3	
Adresse :	
Type d'organisme (<i>agence d'architecture ; bureau d'étude etc...</i>) :	
Type de contrat (<i>CDD ; CDI ; auto-entrepreneariat etc...</i>) :	
Activité de l'organisme :	
Vos activités dans l'organisme :	

L'emploi s'est déroulé du au

à temps complet, soit minimum 35 heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

à temps partiel, soit heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

Raison sociale de l'employeur n°4	
Adresse :	
Type d'organisme (<i>agence d'architecture ; bureau d'étude etc...</i>) :	
Type de contrat (<i>CDD ; CDI ; auto-entreprenariat etc...</i>) :	
Activité de l'organisme :	
Vos activités dans l'organisme :	

L'emploi s'est déroulé du au

à temps complet, soit minimum 35 heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

à temps partiel, soit heures/semaine pendant semaines, soit heures au total

J'atteste sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans ce dossier sont exacts.

Fait à

Le

Nom, prénom et signature

DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE DE VAE

→ Les documents composant le dossier de VAE doivent être présentés dans cet ordre.



1. Lettre de motivation expliquant :

- la dispense demandée (dispense de MSP et/ou dispense partielle de cours)
- les raisons pour lesquelles vous privilégiez une procédure de VAE plutôt qu'une formation complète
- le choix de l'ENSAPLV (par rapport à votre École d'origine, le cas échéant).

2. Dossier de présentation d'acquis d'expérience :

Un dossier détaillant précisément les acquis du candidat dans les différents domaines composant la formation (responsabilités professionnelles de l'architecte ; les acteurs du projet et partenaires de l'architecte ; processus de production du projet architectural ; savoirs techniques, règlementaires et juridiques, etc) en explicitant dans quel contexte (quel projet ; quelle phase ; quelle structure ; etc) cette expérience a été acquise, y compris les formations complémentaires éventuelles.

La forme du dossier est libre. Néanmoins, ce dernier peut prendre la forme d'un mémoire professionnel ou d'un portfolio argumenté.

3. Pièces justificatives :

CV détaillé, diplômes, bulletins de salaire, certificats de travail, attestations d'employeur, attestations de formations suivies et validées (complémentaires au diplôme d'État d'architecte), etc.

Pour chaque enseignement et formation suivis et validés, fournir un justificatif : copie de diplôme (traduit si celui-ci n'est pas en langue française), indication des contenus, dates, durées et lieux des formations et les attestations de ces dites formations.

Toutes autres pièces de nature à justifier les acquis de votre expérience.